

PREMIERE PARTIE – PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°DNCMP/135/T/2024-2025 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES OUVRAGES D'IRRIGATION DU SITE DE NKORONKO EN COMMUNE BUHIGA DE LA PROVINCE KARUSI (70 HA)

Date de publication : 01 / 10 / 2024

Date d'ouverture des offres : 22 / 10 / 2024

OBJET DU MARCHÉ

1. Le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage à travers la Direction du Génie Rural, de l'Irrigation et du Développement de Serres a obtenu un financement sur le budget Général de l'Etat pour le Projet d'aménagement des marais et des bassins versants, IMPUTATION : 40 00 001 00 4 21110 11 000 0423 04
2. Il est prévu qu'une partie du budget sera utilisée pour effectuer les paiements prévus pour les travaux de construction des ouvrages d'irrigation collinaire du site de Nkoronko en Commune Buhiga de la Province Karusi
3. Le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage à travers la Direction du Génie-Rural, de l'Irrigation et Développement des Serres invite, par le présent Appel d'Offres National Ouvert, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour les travaux d'irrigation collinaire du site de Nkoronko en Commune Buhiga de la Province Karusi.
4. Financement du marché
5. Le marché sera financé par le Gouvernement du Burundi sur budget Général de l'Etat, exercice 2024-2025, Projet d'aménagement des marais et des bassins versants, IMPUTATION : 40 00 001 00 4 21110 11 000 0423 04

(aaa) SPECIFICATIONS DU MARCHÉ

6. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National Ouvert (AONO) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi du 29 janvier 2018.
7. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont constitués d'un seul lot et comprennent :
 - La réalisation d'une prise d'irrigation le plus en amont du site à une sortie ;
 - La réalisation des canaux primaires en maçonnerie.
 - La construction des canaux primaires en terre
 - La construction de 3 ouvrages de sectionnement
 - La construction d'un ouvrage de traversé
 - La construction d'un dalot sur piste
 - La réalisation des gabionnages de protection de la prise en amont et en aval ;
 - La construction de 104 partiteurs
 - La réalisation de l'engazonnement;
 - La réalisation de la fourniture et pose des vannes de prise et de sortie sur la prise;
 - Construction d'un partiteur fixe à une seule sortie

α

L'exécution des travaux devra se faire suivant les plans fournis par le Maître de l'Ouvrage et suivant les règles de l'art.

8. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **trois (03) mois** calendaires à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux. Les soumissionnaires peuvent proposer un délai plus court.
9. Les clauses du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres et celles des Clauses et Conditions du Marché sont les clauses du Dossier Type d'Appel d'Offres pour la Passation des Marchés de Travaux, publié par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics du Burundi.

(bbb) **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

10. La participation au marché est ouverte à égalité de conditions à toutes les personnes physiques et morales, établies en République du Burundi, qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires, pour autant qu'elles possèdent les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
11. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics du 29 janvier 2018.

(ccc) **CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

12. Le dossier d'appel d'offres peut être consulté au Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage à Gitega Quartier Musinzira, Avenue du Triomphe; TEL + (257) 22405099 / 22404998 **E-mail: info.mineagrie@gmail.com**. Il peut être obtenu au secrétariat du MINEAGRIE moyennant le paiement d'un montant non remboursable de **Cinquante mille de franc burundais (50 000 FBU)** qui sera versée sur le compte de transit des recettes non fiscales de l'Etat n° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB).

(ddd) **PRESENTATION DES OFFRES**

13. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.
14. Les offres doivent être paginées, paraphées et avoir une table des matières. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au MINEAGRIE TEL + (257) 22405099 / 22404998 **E-mail: info.mineagrie@gmail.com** en mentionnant la référence de publication, au moins dix (10) jours calendaires avant la date limite de remise des offres figurant au point 18. Le Maître de l'ouvrage communiquera la réponse à toutes les Entreprises qui ont acheté le Dossier d'appel d'offres cinq (05) jours calendaires avant la date fixée pour l'ouverture des offres.

(eee)

(fff) **REUNION D'INFORMATION / VISITE DES SITES DES TRAVAUX**

15. Une visite guidée des sites est fortement recommandée pour tous les soumissionnaires. Elle sera organisée le ____/____/2024 à partir de 10 heures, heure locale (GMT+2). Le rendez-vous étant fixé à partir de la salle de réunion du Cabinet MINEAGRIE.
Chaque soumissionnaire assure lui-même son déplacement.

Garantie bancaire (ou toute autre institution financière) de soumission

α

16. L'offre devra être accompagnée d'une garantie bancaire d'offre d'un montant de **huit million de Francs Burundais (8 000 000 FBU)**.
17. Cette garantie sera sous forme de caution bancaire via une banque agréée au Burundi et devra être valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires suivant la date d'ouverture des plis. Les chèques certifiés et les chèques bancaires ne seront pas acceptés.

Validité des offres

18. Les offres sont valables pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours** calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

19. Toutes les offres devront être déposées à l'adresse indiquée au point 11 ci-dessus au plus tard le 22/10/2024 à 10 heures précises, heure locale.
20. Toute offre reçue après l'heure et la date limite indiquée ci-dessus ne sera pas prise en considération et sera rejetée à l'ouverture des offres. Le motif du rejet sera consigné dans le procès-verbal d'ouverture des offres

Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes le 22/10/24 à 10 heures, 30 minutes, heure locale dans la salle de réunion du MINEAGRIE TEL + (257) 22405099 / 22404998 **E-mail : info.mineagri@gmail.com** sis au quartier Musinzira .

21. Conformément à l'article 22, alinéa 9 du Code des Marchés Publics du Burundi du 29/01/2018, un Cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) doit assister à la séance d'ouverture des offres.

Critères de qualification

22. Pour être qualifié, le soumissionnaire devra : présenter les documents administratifs exigés et valables ; présenter les preuves de ses capacités techniques et financières.
23. Les critères détaillés de qualification à tenir en compte lors de l'analyse des offres sont spécifiés dans les Données Particulières de l'Appel d'Offres « DPAO », clause 4.1, et à la Section II du dossier d'appel d'offres.

Fait à Gitega, le/...../2024

**LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE**

Ir. Prosper DODIKO

po

